

Ordre du jour de la réunion du conseil d'établissement du 23 février 2021

Heure : 18h30

Lieu : sur la plateforme TEAMS

1. Ouverture de l'assemblée
2. Mot de la présidence
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2020
5. Suivis au procès-verbal
 - a. Sécurité autour de l'école
 - b. Photos
 - c. Aide alimentaire
6. Parole au public
7. Correspondance
8. Points de décision
 - a. Adoption
 - i. Budget FDS (document en pièce jointe) Matériels pour les élèves à besoins particuliers
 - ii. Budget CE
Formation : Bien développer ses capacités en lecture et écriture qui sont les bases de ses apprentissages
Livres
 - iii. Règles de régie interne du SDG 2021-2022
 - b. Approbation
 - i. Grille matières
 - ii. Grille horaire
 - c. Consultation
Aucun point
 - d. Information
 - i. Formation du CE (obligatoire)
 - ii. Travaux de l'école
 - iii. Ajout au parc informatique
 - iv. Club de lecture au 1^{er} cycle
 - v. Dons
 - vi. Protocole d'entente 2020-2022 soutien aux écoles primaires Desjardins
9. Parole aux membres
 - a. Parents (OPP)
 - i. Changement de poste
 - ii. Noël 2020
 - iii. Bibliothèque
 - iv. Canettes
 - b. Représentant au comité de parents
 - c. Représentant de la communauté
 - d. Personnel de soutien
 - e. Personnel professionnel
 - f. Personnel enseignant
10. Mot de la direction
11. Parole au public



ÉCOLE JEANNE-MANCE
SAINT-ANGÈLE-DE-MONNOIE

- 12. Autres points
- 13. Levée de l'assemblée

Véronique Paré
Présidente

Vincent Laporte
Directeur

BROUILLON